



**PROCES VERBAL
COMITE TECHNIQUE
Mardi 29 mars 2022**

Membres titulaires présents de la Collectivité :

- Monsieur Jean CAYRON
- Monsieur Jacquet BACQUET
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Didier LEMAITRE

Membre suppléant présent de la Collectivité :

- Néant

Membres titulaires présents du Personnel :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Madame Martine LAMASA
- Monsieur Christophe PANIS
- Monsieur Jean-François CALANDRI

Membre suppléant présent du Personnel :

- Monsieur Jean-Louis THEURIER

Membres excusés :

- Monsieur Yoann GNERUCCI
- Madame Christiane THOMAS

Experts :

- Monsieur Michel DUTREUX, D.G.S.
- Monsieur Benoît BODRATI, D.G.A.S. Pôle Ressources
- Madame RANAIVO Karine, Responsable du service « Affaires Maritimes, Domaine Public »

*
* *

Ordre du jour du Comité Technique :

- 1- Adoption du procès-verbal du C.T. du 4 mars 2022,
- 2- Création d'un CST commun à la Ville, au CCAS, au Foyer Logement Le Jas de Callian et à l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance,
- 3- Mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville au profit du CAR Football,
- 4- Gestion et exploitation du lot de plage n°7 de La Gaillarde. Rapport sur le mode de gestion envisagé,
- 5- Nouvel organigramme,
- 6- Plan de formation Ville, CCAS et EPA Petite Enfance 2022,
- 7- Questions diverses.

Monsieur le Maire, Jean CAYRON, ouvre la séance à 16h00 et nomme Madame Martine LAMASA en qualité de Secrétaire, puis procède à l'appel des membres présents.

1 - Approbation du procès-verbal du C.T. du 4 mars 2022 :

Aucune remarque particulière n'étant faite, le procès-verbal du CT du 4 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Afin de libérer Madame RANAIVO, il est proposé de démarrer la séance par la question 4.

4 - Gestion et exploitation du lot de plage n°7 de La Gaillarde. Rapport sur le mode de gestion envisagé :

Madame RANAIVO Karine explique qu'afin de permettre le lancement d'une nouvelle procédure de D.S.P. pour la période de 2023 inclus à 2027 inclus, la collectivité a saisi la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) et le Comité Technique (C.T.), chargés de donner leur avis sur le rapport de mode gestion envisagé et donc sur le principe de la procédure de D.S.P., pour la gestion et l'exploitation du lot susvisé et proposé infra (conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2021) :

Lot n°7, sis plage de la Gaillarde (superficie maximum de 400 m²) :

- 60 m² de bâti démontable maximum ;
- 80 m² de terrasse en caillebottis-bois maximum dont 3 m² de terrasse « pieds dans le sable » ;
- 260 m² minimums destinés aux bains de mer.
- activités pratiquées : vente de boissons, restauration légère, location de matelas et parasols.

Conformément au détail inscrit dans le rapport sur le mode de gestion envisagé, la procédure légale de D.S.P. se poursuivra par la publication d'un avis de mise en concurrence visant au dépôt de candidatures et d'offres pour l'exploitation dudit lot soumis à examen et avis de la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.).

Suite à cet exposé, le Comité Technique a donné, à l'unanimité, un avis favorable au principe de lancement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du lot de plage n° 7 à la Gaillarde à Roquebrune-sur-Argens pour une durée de cinq ans (pour les saisons 2023 à 2027 incluse).

2 - Création d'un CST commun à la Ville, au CCAS, au Foyer Logement Le Jas de Callian et à l'EPA Roquebrunois de la Petite Enfance :

Monsieur Benoît BODRATI rappelle que la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la fonction publique et notamment son article 4 prévoit la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), à l'issue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social au sein d'une instance dénommée « Comité Social Territorial » (CST), qui doit obligatoirement être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il est ainsi proposé de créer un Comité Social Territorial (CST) commun pour la Commune, le Centre Communal d'Action sociale, le Foyer-Logement du Jas de Callian et l'Etablissement Public Administratif Roquebrunois de la Petite Enfance, de mettre en place une formation spécialisée au sein du CST, compétente en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, et de fixer nombre de représentants du personnel au sein dudit Comité à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Cette question est adoptée à l'unanimité par l'ensemble des membres du CT.

3 - Mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville au profit du CAR Football :

Monsieur Benoît BODRATI explique qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition entre la Commune et l'association CAR FOOTBALL pour organiser la mise à disposition de l'agent concerné au profit de ladite association, contre remboursement, pour la période du 25 avril 2022 au 31 décembre 2022, à raison de 4 heures par semaine le mercredi matin (hors vacances scolaires)

Il précise que le fonctionnaire mis à disposition continuera à percevoir de la Commune les traitements et indemnités correspondant à son grade d'origine. Toutefois, conformément à la règlementation en vigueur, l'association CAR FOOTBALL remboursera à la Commune, au prorata du temps de travail effectué, la rémunération, charges comprises, de l'agent mis à disposition.

A l'unanimité, les membres du Comité Technique se sont prononcés favorablement aux termes de la convention de mise à disposition d'un agent de la Commune à temps partiel, au profit de l'association CAR FOOTBALL, contre remboursement.

5 - Nouvel organigramme :

Monsieur Benoît BODRATI explique que l'organigramme a été mis à jour en tenant compte des départs de personnels et des dernières embauches avec notamment l'arrivée de Madame Jeanne PERRIN au Cabinet du Maire, et de Madame Cyrielle MIGNOT au Pôle Proximité.

Il précise que ce document est vivant et sera mis à jour régulièrement en fonction des mouvements de personnels.

Le nouvel organigramme est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Technique.

6 - Plan de formation Ville, CCAS et EPA Petite Enfance 2022 :

Monsieur Benoît BODRATI rappelle les enjeux et objectifs du plan de formation, qui est un outil de gestion prévisionnel de l'emploi et des compétences pouvant être amendé régulièrement en fonction de l'évolution des besoins internes de la collectivité, après consultation du comité technique.

Il est rappelé aux membres du CT que le budget prévisionnel 2022, qui s'élève à 60.000 euros, concerne les agents des trois structures (Ville, CCAS et Foyer Logement, et EPA Petite Enfance) avec une priorité donnée aux actions de formation en matière de sécurité, d'hygiène, et de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Le plan de formation 2022 prévoit l'instauration du CPF (Compte Personnel de Formation) pour un budget de 10.000 euros, selon un cahier des charges précis.

Ce plan traduit également le projet d'administration de la collectivité, à travers la mise en place de formations « Intra » en partenariat avec le CNFPT, notamment en matière d'accueil, de management, de formation aux entretiens professionnels, et de réactualisation des connaissances concernant les rôles et missions des ATSEM.

La question des formations de préparation aux concours et examens professionnels est également évoquée avec le rappel des règles de priorité d'accès à ces formations.

Madame Nathalie DI LORENZO fait remarquer que les agents des services techniques ne sont pas prévus sur les actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

En effet, il lui est expliqué par les Ressources Humaines que cette formation a été proposée à tous les chefs de services, mais que les services techniques ayant déjà de nombreuses formations obligatoires prévues en matière de CACES, permis et habilitation, et qu'il est compliqué de détacher les agents sur des journées de formation supplémentaire...cette action de sensibilisation aux gestes qui sauvent sera donc reproposée en 2023 à destination des agents des services techniques.

Monsieur Michel DUTREUX souligne qu'il serait judicieux de mettre en place des formations bureautiques en interne, via l'un des agents du service informatique, à destination des agents administratifs qui le souhaitent.

Benoît BODRATI rappelle que la mise en place des entretiens professionnels dématérialisés à compter de cette année sera un atout majeur de pilotage du plan de formation.

Les membres du CT approuvent à l'unanimité les orientations 2022 du plan de formation Ville, CCAS - Foyer Logement, et EPA Petite Enfance.

7 - Questions diverses :

Martine LAMASA soumet aux membres du CT la question de la forte augmentation des arrêts maladie « ordinaires », et les nombreux retours des agents concernant le mal-être au travail, notamment dans les services suivants :

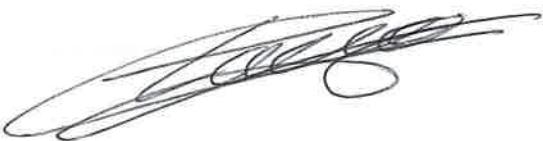
- Cantine scolaire : manque de personnel, nécessité de recadrage des agents et des équipes par la hiérarchie,
- Evénementiel : problème de compréhension des agents quant à leur annualisation qui ne leur donne pas accès aux ARTT,
- Bibliothèque : ce service est en souffrance suite à de nombreux arrêts maladie et départs, nécessité urgente de recruter,
- Urbanisme : surcharge de travail...

Didier LEMAÎTRE demande si les causes de ce mal-être au travail peuvent être enrayerées, question à laquelle Monsieur BACQUET répond qu'il se propose de recevoir les agents, voire même de se déplacer dans les services cités ci-dessus.

Monsieur DUTREUX demande aux Ressources Humaines de faire une étude plus précise sur l'absentéisme et qui sera partagée avec les partenaires sociaux.

Plus d'autres questions soulevées, la séance est levée à 17h00.

**La Secrétaire de séance,
Martine LAMASA**



**Le Président,
Jean CAYRON**

